



Convocation :..... 03.07.2024
Affichage :..... 03.07.2024

Membres (statutaires.... 10
(présents..... 8
(votants..... 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 11 JUILLET 2024 À 18H00

N° 2024/16

**Objet : Soutien à la mobilité internationale : organisation d'un appel à candidatures
« les Étudiants Ambassadeurs de Castres-Mazamet »**

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Geneviève VICENTE, MM. Xavier AZAÏS, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

M. Michel BENOIT, Mme Isabelle ESPINOSA, M. Didier HOULES, Mme Ève BUGIS.

Secrétaire :

Geneviève VICENTE

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

Délibération n° 2024/16

Soutien à la mobilité internationale : organisation d'un appel à candidatures « les Étudiants Ambassadeurs de Castres-Mazamet »

Le Président ayant exposé,

Dans le cadre de notre schéma local AMBITIONS HORIZON 2027, une action spécifique est envisagée pour encourager la mobilité internationale : « **Les étudiants ambassadeurs de Castres-Mazamet** », avec plusieurs objectifs :

- faire que l'étudiant représente non seulement son établissement, mais aussi le site d'enseignement supérieur-recherche-innovation et l'agglomération de Castres-Mazamet et sa place dans le Tarn et la Région Occitanie, sur son lieu de stage à l'étranger,
- faire partager à son retour à d'autres étudiants du site son expérience de mobilité, des conseils, des souvenirs, pour donner envie à d'autres étudiants de réaliser à leur tour une mobilité internationale,
- rejoindre le réseau « Les étudiants ambassadeurs de Castres-Mazamet » qui sera constitué pour structurer et amplifier l'action au-delà de la première année d'expérimentation de cette action.

Il est proposé de lancer un appel annuel à candidatures d'étudiants volontaires, visant à retenir pour la première année une vingtaine d'étudiants au plus.

Tous les établissements d'enseignement supérieur du site de Castres-Mazamet mentionnés dans la carte des effectifs et représentés au comité de site sont concernés.

« **Les étudiants ambassadeurs de Castres-Mazamet** » seront sélectionnés sur lettre de motivation déposée auprès de leur établissement et transmise par celui-ci au Syndicat mixte en proposant 5 candidats classés.

Les candidats finalement retenus par le Syndicat mixte auront les missions suivantes pendant leur mobilité :

- de présenter Castres-Mazamet au sein de leur lieu de stage, si possible en présence de la presse,
- de rédiger un « carnet de voyage » mettant en avant des détails et astuces utiles à la vie quotidienne en mobilité dans la ville ou le pays concerné.

Au retour de leur mobilité :

- de faire le compte rendu de leur expérience et de l'accomplissement de leur mission devant un parterre d'étudiants lors d'un temps consacré à la promotion de la mobilité internationale, organisé à La Maison de Campus au mois d'octobre suivant le stage.

Pour faciliter leur mission, un *kit* d'ambassadeur sera fourni aux étudiants retenus, qui bénéficieront d'une journée d'accompagnement avant leur départ.

« **Les étudiants ambassadeurs de Castres-Mazamet** » seront encouragés par le Syndicat mixte qui attribuera à chacun une dotation de 300 €, versée pour moitié avant la mobilité, pour moitié au retour, après avoir fait le compte rendu de leur expérience comme décrit ci-dessus. Cette dotation est complémentaire à toute aide obtenue par ailleurs par l'étudiant.

Un règlement intérieur précisant les modalités de mise en œuvre de l'action sera soumis au Comité syndical lors de sa prochaine séance.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- accepte le lancement de l'appel annuel à candidatures d'étudiants volontaires « **Les étudiants ambassadeurs de Castres-Mazamet** » pour l'année 2024-2025, et l'attribution d'une dotation de 300 € par étudiant,

- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024 du Syndicat mixte chapitre 65 compte 65748.

Fait et délibéré à Castres, le 11 juillet 2024

Pour extrait conforme,

Le Président,



Arnaud BOUSQUET